

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02953

Numéro SIREN : 533 940 250

Nom ou dénomination : 4G.OF

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 12953

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01092020	et clos le	31/08/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
4G.OF 3 3 Bis avenue du Vallon 33600 Pessac France	3 3 Bis avenue du Vallon 336 0 Pessac
SIRET 53394025000012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Gestion d'Entreprise Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%	1 276	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐ Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%								

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50c Ciel Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
Nom et adresse du conseil :
Tél :
Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA
Date 16/02/2022 Lieu : Pessac
Qualité : Gérante
Nom du signataire : Florence Rinjonneau

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités professionnels 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLt réalisée au cours de l'exercice	
		MVLt restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise 4G.OF										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 3 BIS AVENUE DU VALLON 33600 PESSAC															
SIREN 5 3 3 9 4 0 2 5 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 3 1 0 8 2 0 2 1															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	15 582	030	8 453		7 129					
	Immobilisations financières * (1)				040	746	042			746					
	Total I (5)				044	16 328	048	8 453		7 875					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	8 387	070			8 387					
		Autres* (3)			072	2 220	074			2 220					
	Valeurs mobilières de placement			080	13 000	082			13 000						
	Disponibilités			084	81 672	086			81 672						
	Charges constatées d'avance*			092	295	094			295						
Total II			096	105 573	098			105 573							
Total général (I + II)										110	121 901	112	8 453	113 448	
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					2 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126				200						
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132											
	Report à nouveau			134				91 078							
	Résultat de l'exercice			136				6 085							
	Provisions réglementées			140											
Total I										142			99 362		
Total II										154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				6 458						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			682							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)			172			2 001								
Produits constatés d'avance				174			4 945								
Total III										176			14 086		
Total général (I + II + III)										180			113 448		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.															

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 4G.OF		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le		
				3	1 0 8 2 0 2 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210 9 992	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218 29 062	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226 5 000	
	Autres produits				230 32	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	44 087	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 1 501	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)				242 12 542	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244 1 655	
	Rémunérations du personnel*				250 19 372	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254 2 960	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour imputations commerciales à l'étranger*	259		262 88	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	38 119	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 968	
Produits financiers (III)		280	308	Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	191	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	6 085	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col.2		312	6 085	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	191		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidées sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers des dépenses de réintégration (art. 229 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	132		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350 5 000	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 1 276
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 1 276	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 4G.OF

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 4G.OF

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4G.OF

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460	14 800	462		464		466	14 800			
	Autres immobilisations corporelles		470	782	472		474		476	782			
	Immobilisations financières		480	746	482		484		486	746			
TOTAL				490	16 328	492		494		496	16 328		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516			
	Constructions			520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546			
	Matériel de transport			550	4 711	552	2 960	554		556	7 671		
	Autres immobilisations corporelles			560	782	562		564		566	782		
	TOTAL				570	5 493	572	2 960	574		576	8 453	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			⑧				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	585	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

Désignation de l'entreprise : 4G.OF										Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995			
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996			
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 4G-OF		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01092020		et clos le : 31082021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	0	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	39 055	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	39 055
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	14 044	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	14 044
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 25 011
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	25 011	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 143 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 2 1

SIREN 5 3 3 9 4 0 2 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4G.OF

ADRESSE (voie) 3 BIS AVENUE DU VALLON

CODE POSTAL 33600 VILLE PESSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SANCHEZ Prénom(s) Florence

Nom marital RINJONNEAU % de détention 100 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 07111976 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie Bis Avenue du Vallon.

Code Postal 33600 Commune Pessac Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 2 1

SIREN 5 3 3 9 4 0 2 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4G.OF

ADRESSE (voie)

3 BIS AVENUE DU VALLON

CODE POSTAL

33600

VILLE

PESLAC

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

4G.OF

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2 000 Euros

Siège Social : 3 Bis Avenue du Vallon, 33600 Pessac

N° d'identification : 533 940 250 R.C.S. BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 05 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq Février, à neuf heures, à Pessac,

Je soussignée Madame Sanchez épouse RINJONNEAU, demeurant au 3 bis avenue du Vallon, 33600 Pessac, agissant en qualité de gérante et de seule associée de la société 4G.OF, prends les décisions suivantes relatives a :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Aout 2021
- L'affectation du résultat de cet exercice
- La rémunération du gérant

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos du 31 Aout 2021 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **6 085 Euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 085 Euros de la manière suivante :

- La totalité sera imputée au report à nouveau créditeur, soit 6 085 Euros

Par conséquent il y aura aucuns dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 Aout 2021.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de fixer sa rémunération pour ses fonctions de gérant selon les modalités suivantes :

- La rémunération fixe restera d'un montant de 2 500 €
- Cette rémunération sera fixée sur 12 mois,
- La société prendra en charge les charges sociales TNS du gérant,
- Les frais professionnels du gérant seront remboursés par la société, sur justificatifs

L'Associé Unique

Florence RINJONNEAU

